

FICHE DE PREVENTION

des risques professionnels maritimes

Version n°1 – mai 2026

Intervention en espace confiné

Espace confiné: Un espace confiné est un **volume fermé ou peu ventilé** dans lequel l'atmosphère peut présenter un danger pour la santé ou la sécurité.

Obligations de l'employeur

L'employeur doit intégrer dans le Document Unique (DUERP) :

- l'identification des espaces confinés
- l'évaluation des risques associés (atmosphère, accès, coactivité…)
- les conditions d'intervention (durée, fréquence…)
- les mesures de prévention mises en place
- les procédures d'urgence et de secours



Organisation de l'intervention

- Intervention jamais seul (minimum 2 personnes)
- 1 intervenant + 1 surveillant à l'extérieur
- Communication permanente
- Autorisation d'intervention formalisée (permis de pénétrer)

Mesures de prévention

- **Avant l'intervention :**
  - ❑ Effectuer un test de vérification sur un détecteur multi gaz
  - ❑ Établir un périmètre de sécurité
  - ❑ Évaluer les risques ponctuels
  - ❑ Installer les équipements de protection personnelle et collective
  - ❑ Vérifier les communications (entrants, surveillant et en cas d'urgence)

- **Pendant l'intervention :**
  - ❑ Surveillance constante depuis l'extérieur
  - ❑ Communication continue
  - ❑ Effectuer la détection et la ventilation en continu
  - ❑ Respect strict des zones

- **Après l'intervention :**
  - ❑ Sortir tout le matériel, fermer l'espace clos et rendre les lieux sécuritaires
  - ❑ Nettoyer et ranger les équipements en rapportant les défectuosités
  - ❑ Retour d'expérience si nécessaire



Les secours

- Alerter immédiatement
- Ne pas s'exposer
- Intervenir uniquement avec équipements adaptés (ARI, harnais / ligne de vie …)
- Maintenir une surveillance extérieure